



Conférence Santé/Bien-être - Ville de Charleroi

Internet : réfléchissons

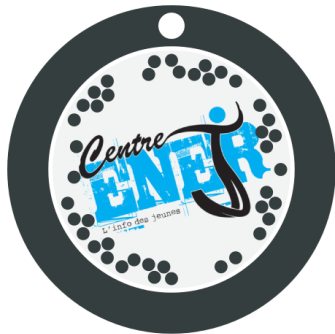
Label « Charleroi, Ville Santé »

13 avenue de la Crèche, 6061 Montignies-sur-Sambre

071/86.70.03

www.charleroi-ville-sante.be

villesante@charleroi.be



Sabine Gilcart, coordinatrice,
sabine.gilcart@enerj.be

Isabelle Kidawa, animatrice, formatrice
epn@enerj.be

chaussée de Lodelinesart 64, 6060 Gilly

071/41.09.05

www.enerj.be





Implanté à Gilly, le Centre Ener'J est un centre d'information et d'animation pour les jeunes de 12 à 26 ans.

Table des matières

Centre Ener'J : Présentation	1
Rechercher des informations sur Internet	2
Valider l'information	2
Communiquer	3
S'exprimer	3
Site de rencontre	4
Liberté d'expression.....	5
Cyber-harcèlement	6
S'amuser.....	7
Carte d'identité électronique	8
Achats en ligne.....	9
Sources.....	10
Adresses utiles	11

Ses missions principales sont :

- La mise à disposition d'une information entièrement gratuite, pluraliste, et couvrant la gamme la plus complète possible des sujets concernant la vie des jeunes (études, formations, emploi, mobilité, citoyenneté, droits des jeunes, loisirs, culture, santé, ...).
- La mise en place de dispositifs qui permettent à ces jeunes de s'approprier l'information comme un droit, condition nécessaire à leur autonomie et à leur avenir en tant que citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACS).


Pour ce faire, le Centre Ener'J propose aux écoles de la région toute une série d'animations permettant aux jeunes de développer leur esprit critique, et, parmi celles-ci, des animations d'éducation aux médias :

- **Le juste click** : jeu sur les différentes utilisations du Web
- **Suipamoi** : sensibilisation aux risques liés à la navigation
- **Cyberpendu** : sensibilisation à la recherche sur Internet
- **Internet citoyen** : sensibilisation à un usage citoyen d'Internet
- **Identité numérique** : sensibilisation à l'identité numérique
- **Ctrl+N (Crilux)** : sensibilisation à la lutte contre le discours de haine en ligne
- **Cyber-harcèlement** : Sensibilisation aux attitudes à adopter face au cyber-harcèlement

Précurseur en matière de nouvelles technologies (1^{er} espace multimédia à Charleroi en 1991 et officiellement reconnu aujourd'hui comme Espace Public Numérique), le Centre Ener'J est également, depuis 2015, intégré à la plateforme « No Hate » (discours de haine en ligne).

Rechercher des informations sur Internet

Il existe plusieurs moteurs de recherche.

Vous connaissez sûrement le plus fréquemment utilisé : 

Outil très performant avec un inconvénient important, il utilise nos données personnelles pour les vendre à des sociétés de marketing.



Et pourquoi ne pas en essayer d'autres ?

<https://www.qwant.com>

<https://duckduckgo.com>



Les données personnelles sont un enjeu commercial pour différents sites. Revendues, elles permettent de faire des publicités ciblées, mais également des études des besoins des personnes, afin de mieux cibler les acheteurs potentiels.

Lors de votre recherche, introduisez au moins 2 mots clés, essayez d'être le plus précis possible, utilisez des synonymes.

Valider l'information

Grâce à Internet, tout le monde peut rechercher mais aussi mettre en ligne des informations sur la toile. Il est important de juger de la fiabilité des données.

Comment ?

En vérifiant les points suivants :

- Qui est l'auteur ? Un particulier ? Un professionnel ? Un organisme ?
- Quel est l'objectif du site ? Vendre ? Informer ? Amuser ?
- Quel est le type de site ? Personnel ? Blog ? Officiel ?
- Comment est présenté le contenu ? Comment est l'architecture du site ? Le contenu est-il mis à jour ? Quel est le registre de langue (formel, familier, etc.) ? Y a-t-il des fautes d'orthographe ?
- Quelles sont les sources de l'auteur ? (bibliographie, webographie,...)

Pourquoi?

Comment ?

Quand?

Qui?

Adresses utiles



Un Espace Public Numérique (EPN) offre un accès et un apprentissage à l'informatique, à Internet et à la culture numérique



Clicksafe : tout sur la sécurité en ligne

Portail de prévention de Child Focus pour un usage sûr et responsable d'Internet pour les enfants et les adolescents



No Hate : mouvement contre le discours de haine. Des activistes et associations mènent des actions de sensibilisation dans plus de 40 pays, et ce aussi bien en ligne qu'hors ligne. Leur objectif commun : lutter contre le discours de haine et la discrimination sur Internet et impliquer les jeunes dans le respect des Droits de l'Homme en ligne.



Unia : centre pour la promotion de l'égalité des chances et de lutte contre la discrimination sur base de 17 critères définis par la législation anti-discrimination dans des secteurs clés tels que l'emploi, l'enseignement, le logement, les services,...



Mrax : l'association a pour but la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Elle appelle à l'union et à l'action pour toutes celles et ceux qui entendent s'opposer aux discriminations, aux haines, aux préjugés fondés sur une prétendue race, la nationalité, la langue, la culture, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la confession ou les convictions philosophiques.



Collectif contre l'islamophobie en Belgique : propose le recensement des actes d'islamophobie et le soutien aux victimes (tant juridique que moral).

5. Surveillez vos comptes



Vérifiez que le montant débité correspond bien à la commande que vous avez passée auprès du commerçant, notamment si vous êtes un habitué des achats sur Internet.

6. Ne mettez pas en mémoire

Enfin, certains sites vous proposent parfois au moment du paiement de "garder en mémoire" vos informations de paiement pour vous faciliter la tâche lors de vos prochains achats. Décochez systématiquement cette case pour éviter de laisser vos numéros de cartes traîner dans les bases de données des marchands.

Sources

« **CTRL+N, Contrôle la Haine pour de nouveaux comportements!** » Publication du Centre Régional d'Intégration de la province de Luxembourg (CRILUX), 2016.

« **Ce qui vous regarde** » Outil pédagogique contre le discours de haine de l'ASBL Loupiote, 2014.

« **Connexions** » Manuel pour la lutte contre le discours de haine en ligne par l'éducation aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, 2014.

« **Sites de rencontre, le grand amour ou la grande arnaque?** » Publication du CEC Belgique, 2012

<http://childfocus.be/fr/prevention/clicksafe-tout-sur-la-securite-en-ligne>

<http://www.internetsanscrainte.fr/>

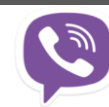
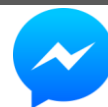
<http://unia.be/fr>, Centre interfédéral pour l'égalité des chances

<http://www.epndewallonie.be/trouver-un-epn/>, Les EPN de Wallonie

www.mrax.be, Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie

<http://ccib-ctib.be/>, Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique

Communiquer



Internet est un formidable outil de communication, il permet de garder contact avec de la famille éloignée, des amis perdus de vue, mais aussi de faire d'agréables rencontres.

Pour que cet outil reste convivial, il est néanmoins important de respecter quelques règles de sécurité.

Ne communiquez pas d'informations personnelles (nom de famille, adresse, numéro de téléphone, lieux fréquentés habituellement, écoles, clubs de sport...). Paramétrez vos réseaux sociaux afin que votre profil ne soit accessible que par vos amis. Derrière un pseudo peut se cacher une personne mal intentionnée.

Avant de publier un statut, une photo, réfléchissez ! Avez-vous envie que cette publication soit à la portée de tous ?

Un jour sur Internet, toujours sur Internet !

S'exprimer

Sur Internet, on peut s'exprimer sous forme d'écrits mais aussi grâce à la vidéo :

- en partageant une passion avec d'autres internautes
- en écrivant des histoires, des poèmes
- en donnant des avis

Lorsqu'on s'exprime sur le Net, il est important de savoir que **les écrits, les photos et vidéos publiés sont visibles par tous les internautes** et qu'il est très difficile d'en effacer les contenus.

Chaque personne a le droit de s'exprimer sans craindre d'être menacée, à condition que sa liberté d'expression ne nuise pas aux autres libertés d'expression

Site de rencontre

Une inscription qui peut coûter cher :



Vérifiez, dans les conditions générales, à quels services cette inscription vous donne accès et si celle-ci est suivie d'un abonnement payant.

Les tarifs des sites de rencontre sont parfois flous ou affichés d'une façon peu claire.

«Trop beau pour être vrai» ?



Méfiez-vous des faux profils. N'importe qui peut créer un profil attrayant à l'aide d'une photo séduisante. Si un contact vous réclame de l'argent, pour quelque raison que ce soit (démarches administratives pour vous rendre visite, raisons médicales, difficultés financières,...), ne donnez pas suite.

Vous pensez avoir rencontré la personne idéale, envie d'un **rendez-vous dans la vie réelle** ?

Choisissez un endroit fort fréquenté, prévenez une connaissance.

L'él(u)e ne correspond pas à ce que vous imaginiez ? Prenez du recul.

L'amour virtuel renforce la nature irréelle de la relation et l'idéalisation de l'autre. Chacun pouvant se transformer à sa guise par une simple modification de son profil.



Achats en ligne

1. N'achetez pas dans n'importe quelle boutique



Préférez une boutique en ligne renommée. Assurez-vous que les mentions générales et les conditions de vente sont accessibles, l'adresse physique de la société doit être clairement indiquée avec un moyen de contact (téléphone, email).

2. Utilisez des sites sécurisés



Un numéro de carte bancaire est destiné à être saisi sur une page sécurisée spéciale qui doit être chiffrée pour éviter que le numéro soit intercepté par un tiers. Ces pages sont facilement reconnaissables grâce au S de HTTPS qui s'affiche au début de l'adresse ou au cadenas présent dans la barre d'adresse.

3. Utilisez un moyen de paiement alternatif

Les sites de vente en ligne proposent le paiement via Paypal, ce qui vous évite de fournir systématiquement votre numéro de carte. Il faut toutefois ouvrir un compte Paypal en fournissant votre numéro de carte ou créditer le compte.

Le virement bancaire peut aussi représenter une alternative intéressante.

4. Utilisez une carte prépayée



Si vous ne possédez pas de carte, de compte bancaire ou que vous tenez particulièrement à ce que vos numéros ne circulent pas sur Internet, il est possible d'acquérir une carte de crédit prépayée.

Les cartes virtuelles ou e-cartes vous permettent de créer des numéros de cartes virtuelles pour un certain montant ou à chaque paiement.

Carte d'identité électronique

1. Déclaration d'impôts avec Tax-on-Web

Remplissez et envoyez votre déclaration en ligne grâce à l'application Tax-on-Web. Avec un accès sécurisé et grâce au pré-remplissage, déclarez vos revenus en quelques clics de souris.

2. Demandez votre pension en ligne

Les salariés et les indépendants peuvent désormais introduire leur demande de pension sur www.demandepension.be.

3. Votre dossier de pension accessible en ligne

Les travailleurs et les pensionnés du régime salarié peuvent désormais consulter leur dossier de pension en ligne via mypension.be.

4. Votre dossier de chômage en ligne


Les organismes de paiement des allocations de chômage ont développé des applications vous permettant de consulter votre dossier de chômage en ligne.

5. Santé

Les pharmaciens, les hôpitaux et les prestataires de soins utilisent votre carte d'identité électronique (e-ID) pour consulter en ligne vos données relatives à l'assurance maladie-invalidité.

Vous pouvez également avoir accès à vos remboursements de mutuelle, commander des documents.

6. Besoin d'informations sur un médicament ?

 Vous pouvez retrouver les notices et les résumés des caractéristiques des médicaments autorisés et commercialisés en Belgique.

7. Les applications publiques

http://eid.belgium.be/fr/applications_eID_disponibles/applications_publices_en_ligne

Liberté d'expression

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

La toile est un formidable outil de liberté d'expression qui est toutefois soumis à quatre lois en Belgique :

1. La loi anti raciste : il est **interdit d'avoir des propos racistes**
2. La loi anti discrimination : il est **interdit de faire des distinctions entre les personnes d'origines, de cultures, ou de religions différentes**
3. La loi discrimination entre hommes et femmes : il est **interdit de faire des différences entre les hommes et les femmes**
4. La loi contre le négationnisme : il est **interdit de contester de la réalité du génocide** mis en œuvre contre les Juifs par l'Allemagne nazie pendant la Seconde Guerre Mondiale



Connexions - Manuel pour la lutte contre le discours de haine pg 187

Cyber-harcèlement

Le **cyber-harcèlement** est une attaque intentionnelle et répétitive sur Internet :

Insultes, rumeurs, menaces, messages de haine, divulgation d'informations privées (photos, vidéos), vol de mot de passe, piratage d'ordinateur.

Le cyber-harcèlement est fondé sur des préjugés, la peur de l'autre, une différence ou de la jalousie.

Vous êtes victime de harcèlement et vous avez clairement signalé à votre interlocuteur qu'il vous indispose ?

Signalez tous les comportements désagréables sur le site utilisé, et informez également une connaissance.

Imprimez les preuves des dérives rencontrées.

Si le harcèlement ne cesse toujours pas, portez plainte auprès de votre agent de quartier.

Réagir en tant que « Spect-acteur »

Lorsque nous nous trouvons face à des discours discriminants, il est important de ne pas les ignorer, ni les partager, mais dans la mesure du possible de leur faire obstacle, afin que ces discours ne se propagent pas sur la toile.

Cliquez-signalez

Ne pas avoir peur de dénoncer certains comportements, de les tempérer, de partager des liens prouvant que les informations sont erronées.

Sur de nombreux sites et réseaux sociaux, il est possible de signaler les contenus inappropriés (racisme, menace, discours de haine, cruauté, harcèlement...).

Ne vous mettez pas en danger, il existe en Belgique plusieurs associations qui peuvent vous venir en aide ou interpeller les internautes qui ne respectent pas La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

S'amuser



Sur Internet, il y a de nombreux sites destinés à nous divertir.

On peut jouer en ligne, seul ou contre d'autres joueurs, regarder des vidéos, écouter de la musique en streaming...

Jouer est un moment important, cela permet de se faire des amis, de travailler vos réflexes, de se changer les idées. Mais attention à **ne pas trop passer de temps derrière l'écran**. Il est préférable de rencontrer ses amis dans la vie réelle, faire du sport,...

Les sites de musique comme Spotify, Deezer, Youtube s'engagent à payer des droits d'auteurs aux artistes (publicités en début de vidéo).

Attention, si vous désirez télécharger un dossier (film, musique, programme ou jeu), assurez-vous qu'il ne soit pas soumis aux droits d'auteurs.

LES DROITS D'AUTEURS consistent à rémunérer l'artiste ou le créateur.

Il existe de nombreuses plateformes légales de téléchargement qui vous permettront de télécharger des fichiers de bonnes qualités en respectant l'auteur à des prix corrects. Dans le cas contraire, vous risquez de lourdes amendes, mais également d'infecter votre ordinateur avec des virus.

Sites de téléchargements payants et légaux :

www.fr.fnac.be

www.itunes.be

Plateformes de téléchargements de logiciels, et de musiques libres de droits :

<https://archive.org/> films, livres, logiciels

<https://framasoftware.org/> logiciels